Cec
FRC
7543

RÉFLEXIONS IMPARTIALES

Sur la réduction proposée des Hôtels des Monnoies existants dans le Royaume, par un Citoyen de la Section de la rue Grange-Batelière.

PLUSIEURS écrivains se sont exercés depuis quelque tems sur le régime des Monnoies, et leurs observations ont été rendues publiques, leur but a été sans doute d'acquitter d'autant leur dette envers la Nation, qu'ils se soient trompés ou non, le mien n'est pas de discuter leurs projets et leurs calculs; j'aime beaucoup mieux applaudir à leur zèle, et me renfermer dans mon sujet.

Un de ces écrivains, M. F. Solignac, dans son ouvrage sur la proportion de l'or à l'argent en France, présenté à l'Assemblée Nationale, propose de réduire à six seulement, les dix-sept Monnoies actuellement en activité; ce Négociant a été invité par le Comité des Monnoies de partager ses travaux; ses talents connus justifient bien le choix du Comité, mais par l'influence que ses lumières ont pu lui acquérir, il est ce me semble à craindre que sa proposition de supprimer, dans ce moment, la majeure partie des atteliers monétaires ne soit inconsidérément adoptée.

M+W 15342

Il en est de même d'un autre écrit en forme d'observations sur les Monnoies, publié par la Section de la Rue de Bondy, et par elle adressé aux quarante-sept autres Sections, pour devenir l'objet d'une pétition générale à adresser à l'Assemblée Nationale, dans cet écrit, on trouve la même proposition de réduire à six les Hôtels des Monnoies; et cette proposition est accompagnée de réflexions qui pourroient séduire.

Le Comité des Monnoies termine son premier rapport, fait par M. de Cussy, imprimé depuis peu de jours, par une invitation à tout Citoyen de concourir de son patriotisme à ses intétessants travaux, voilà mon titre pour publier mes réflexions particulières.

Je désire prouver que toute suppression d'atteliers établis actuellement dans le Royaume pour la fabrication des monnoies, seroit prématurée, au moins inconsidérée, pour ne pas dire infiniment nuisible aux intérêts de la Nation, et que ses Représentants ne doivent pas y consentir, et si contre toute attente cette propositiou leur étoit faite, j'aime à croire que MM. les Députés des Villes de Commerce et de Manufactures, s'occuperont d'en discuter les malheureux effets; ce que feront aussi, sans doute, MM. les Députés des Manufactures et du Commerce de France.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Avant l'Edit du mois de Juin 1738, il existoit en France trente Hôtels de Monnoies, celui établi en la Ville d'Angers fût supprimé à cette époque.

Une nouvelle suppression de treize Monnoies fût ordonnée par un Edit du mois de Février 1772, le nombre en fût donc réduit à seize, mais celle de Toulouse fût rétablie par une Déclaration du 22 Septembre de la même année, le nombre des Monnoies, en activité, se trouva ainsi fixé à dix-sept, lesquelles existent encore aujourd'hui, savoir; Paris, Rouen, Lyon, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Perpignan, Orléaus, Nantes, Metz, Strasbourg, Lille, Pau et Marseille.

Que cette réduction ait été jugée avantageuse, en l'année 1772, on ne doit pas en être surpris; mais si ces Monnoies supprimées existoient encore aujourd'hui, je pense qu'il ne faudroit même pas encore les supprimer; en effet si on considere la position actuelle de la France et de ses Manufactures, sans chercher, en m'écartant de mon sujet, à vouloir en établir les causes, il est une vérité trop sensible, c'est que le numéraire manque partout le Royaume, que les Manufactures en souffrent à un point qui ne peut-être senti que par les intéressés, que la chose publique elle-même, est dans un

tel embarras, qu'on ne peut trop-tôt y apporter un remède efficace ; ces vérités ne sont que trop connues, si on ne remédie promptement au mal, par le concours d'un grand nombre d'atteliers, où trouvera t'on bien-tôt le numéraire nécessaire pour la solde des troupes, tant de terre, que de mer, pour payer les ouvriers employés aux travaux publics, aux atteliers de charité, etc. etc. Les payemens fais en espèces, à valoir sur la Contribution patriotique, environ douze à quinze millions, provenant de la conversion des vaisselles portées aux monnoies par les bons Patriotes, ont soulagé d'autant, quoique très-foiblement, le trésor public, ces ressources sont encore épuisées, et il est toujours obligé de se procurer à un prix exhorbitant, des matières qu'il fait convertir en espèces pour ses besoins les plus urgents, il n'est point encore de mon sujet, d'entrer dans le détail des sacrifices et frais énormes, auxquels ont donné lieu ses besoins toujours renaissans ; d'ailleurs tout bon François doit espérer que la confiance se rétablira, et qu'avec elle seront ouverts les canaux de la circulation du numéraire immense, englouti dans les coffres des capitalistes, mais on ne peut pas se dissimuler que le rétablissement de cette confiance publique, si désirable, pour faire refleurir toutes les parties d'un si

bel Empire, ne soit l'ouvrage gradué des tems ; c'est sans doute, dans cet espoir et par ces considérations que le Comité des Monnoies, dirigé par des vues de sagesse et de prudence, a crû, ainsi qu'il résulte de son premier rapport, devoir écarter toute idée de refonte générale de nos espèces d'or et d'argent, mais en même tems promenant ses regards sur l'état critique de nos Manufactures, et considérant la nécessité impérieuse de pourvoir très-promptement aux payemens de détail, le Comité paroît regarder comme indispensable, qu'il soit incessament procédé, dans les différentes Monnoies du Royaume, à une fabrication de menues monnoies de bas argent, qui contienne au moins en fin, la moitié de son poids, dont la dénomination et les divisions seront établies d'après celles de la livre de 20 sols ; en même tems il propose de refondre les pièces de 6 sols, de 12 sols et de 24 sols, dont l'ensemble peut former aujourd'hui, à cause du frai, une somme d'environ 34 millions.

Le Comité estime, page 36 de son rapport, qu'il seroit indispensable de se procurer une somme d'avance, en matière d'argent et en cuivre, équivalente à 15 ou 20 millions, pour faire face, aussi-tôt la nouvelle fabrication faite, à l'échange des piéces à retirer de la circulation, afin que le public n'attende

pas, et que la lenteur des opérations ne donne lieu à aucune fraude, ni billionage, qui résulteroit certainement du concours des unes et des autres dans le commerce.

Il rejettera donc, ainsi que l'Assemblée Nationale, d'après son vœu, tout projet de suppression, au moins quant à présent, de ces atteliers aujourd'hui si nécessaires, et précieux pour hâter autant qu'il est possible, cette fabrication importante et en faciliter l'émission dans toutes les parties du Royaume, et notament dans les Villes de Commerce et de Manufactures.

A l'apui de mes observations, je pourrois citer une multitude de comparaisons plus justes, les unes que les autres, je me bornerai à une seule; que diroit-on d'un gouvernement quelconque, si obligé de deffendre ses possessions maritimes et de faire très-promptement construire un grand nombre de Vaisseaux, capable de faire triompher sa Marine, il jugeoit à propos de supprimer une majeure partie de ses chantiers de construction, assurément une pareille disposition seroit le comble du délire; eh bien! ne trouvera-t-on pas qu'il en seroit de même d'une suppression actuelle, de la majeure partie des atteliers employés à la fabrication des Monnoies.

Mon but n'est pas de prouver qu'il con-

vient de laisser absolument subsister en France, et pour toujours, les dix-sept Monnoies aujourd'hui en activité, je soutiens seulement que dans notre position actuelle, elles sont toutes très-nécessaires et qu'elles seroient plutôt insuffisantes, à raison de l'extrême pénurie du numéraire en circulation, et des besoins urgens de remédier aux maux qu'elle cause à nos Manufactures, par une très-prompte fabrication de menues Monnoies.

Le Comité des Monnoies propose la suppression du droit de Seigneuriage, source contiuuelle d'une infinité d'abus dans la fabrication des Monnoies, rien de plus sage sans doute; il propose aussi que la France, à l'istar de l'Angleterre, fasse de la fabrication des Monnoies un article honorable de la dépense publique.

Les principes développés dans son rapport sur ces deux chefs, sont tellement lumineux qu'il n'est pas possible de douter qu'ils ne soient adoptés par l'Assemblée Nationale, ainsi la Nation voulant se charger des frais de fabrication de la Monnoie, voudra aussi établir dans cette partie d'Administration, toute l'économie dont elle est susceptible, en même tems elle cherchera à donner à nos Monnoies une perfection dont elles ont toujours été très-éloignées.

Pour atteindre ce but, il n'est pas douteux qu'il faudra faire, à grand frais, et pendant

705

un laps de tems, beaucoup trop long quand on souffre, de très-grands changemens dans nos atteliers monétaires; il n'est pas moins vrai que plus on en conserveroit en France, plus les dépenses premieres pour cet objet, seroient considérables et inutilement multipliées; c'est assurément la seule réflexion qui pourroit militer en faveur de leur réduction; mais dans l'état de crise où nous sommes, pouvons nous attendre que tous ces changemens soient faits, quoiqu'indispensables? préférons donc d'écouter le cri universel de nos Manufactures et du Peuple, hâtons-nous de les soulager par une prompte fabrication et émission facile de menues Monnoies, employons y tous nos atteliers, qu'ils y travaillent tous avec la plus grande activité, nous soulagerons d'autant le trésor public, et quand la confiance publique sera rétablie, quand la Nation par la vente des Domaines Nationaux et les autres ressources immenses qu'elle renferme, pourra jouir en paix du fruit des travaux infatigables de ses Représentans; je pense qu'il sera tems alors de mettre en usage les matériaux et d'assembler toutes les parties du nouvel édifice, que le Comité des Monnoies s'occupe de construire, à l'aide des coopérateurs habiles qu'il a rassemblés pour consolider son ouvrage.

De l'imprimerie des Enfans-Aveugles, rue N. D. des Victoires.